

## Réunion du Conseil Municipal

Du 21 Juin 2024

### Procès-Verbal de séance

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi vingt-quatre mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, **régulièrement convoqué**, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes HAULBERT, SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA  
Ms. CLUET, FUNEL,  
Ms GUERIN, GALFRE, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Monsieur Dominique DECLERCQ, Monsieur Gérard BOUIX

Membre(s) absent(s) : Monsieur Laurent CARTON

Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée Secrétaire de Séance.

#### **1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE comme secrétaire de séance.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur Gérard BOUIX donne pouvoir à Monsieur Frédéric CLUET
- Monsieur Dominique DECLERCQ donne pouvoir à Monsieur Claude GUERIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

## 2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2024
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Nouvelle convention proposée par le SDE04 sur la gestion des IRVE
- Délibération N° 2 : Dossier de demande de subvention du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux
- Délibération N° 3 : Attribution d'un logement communal
- Point d'information sur le projet de création d'un atelier relais
- Organisation du bureau de vote pour les élections législatives
- Délibération N° 4 : Recensement 2025
- Questions diverses

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 24 Mai 2024.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

## 4. Signature du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2024

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Mai 2024.

## **5. Travaux des commissions communales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune commission communale ne s'est réunie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

## **6. Synthèse des différentes réunions et Informations**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Assemblée générale de l'ADMR le 04/06/2024 ;
- Assemblée générale du SDE04 le 05/06/2024 ;
- Réunion de réception des travaux de la station d'épuration de Peyroules le 07/06/2024 ;
- Rencontre des Maires du département le 11/06/2024 ;

## **7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission petite enfance le 28/05/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission Tourisme le 30/05/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission Activités de pleine nature le 04/06/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission des contrats partenariaux le 05/06/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission de gestion des déchets le 11/06/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la conférence des maires le 12/06/2024 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du bureau communautaire le 18/06/2024 ;

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

## **8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

## **9. Délibération N° 1 : Nouvelle convention proposée par le SDE04 sur la gestion des IRVE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le comité syndical du SDE04 a adopté des modifications statutaires permettant d'intégrer la compétence IRVE telle que visée à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour mémoire, cet article indique : « Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Les arrêtés préfectoraux des 8 juin, 6 juillet et 22 novembre 2016 ont acté en ce sens la modification des statuts du Syndicat d'énergie. Cela a permis le développement d'un véritable service public, comprenant la fourniture des bornes, leur installation et leur raccordement au réseau, la maintenance et le fonctionnement, la supervision et l'exploitation du service.

La mise en place de ce réseau par un seul acteur public permet également une procédure de gestion et une tarification commune à l'ensemble des installations au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Monsieur le Maire expose :

- que la commune a transféré la compétence IRVE au syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence,
- que le Syndicat, dans le cadre de l'application du Schéma Directeur de Développement des IRVE approuvé par le Préfet, va déployer de nouvelles infrastructures publiques,
- que l'exploitation du service par le SDE04 s'effectue dans le cadre d'un service public industriel et commercial qui nécessite de viser un équilibre financier du service et qu'à ce titre, le Comité Syndical du SDE04 a approuvé dans sa séance du 3 juillet 2023 les modalités financières entre le Syndicat et chaque commune qui dispose d'un ou de plusieurs équipements IRVE

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'opération et d'autoriser le syndicat à implanter une ou plusieurs borne(s) sur le(s) meilleur(s) emplacement(s), étant précisé que celui-ci sera établi en lien avec les représentants de la commune, du SDE et du délégataire le cas échéant ;
- d'approuver les modalités adoptées par le comité syndical du SDE dans sa séance du 03 juillet 2023;
- d'accepter le principe d'une participation annuelle forfaitaire de 850 euros par borne versée au SDE04, étant précisé que le syndicat prendra à sa charge la totalité des coûts inhérents au fonctionnement de ce réseau (abonnements, consommations, maintenance, supervision),
- d'autoriser M. le maire à signer la convention financière qui précise les modalités comptables de versement des participations,

- d'autoriser M. le maire à signer la convention d'occupation du domaine public ou privé de la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Reporte** sa décision à une prochaine séance du conseil municipal et souhaite réfléchir sur ce sujet;

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

**10. Délibération N° 2 : Dossier de demande de subvention du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les derniers travaux sur le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux. Pour rappel, ce projet a été initié à l'automne 2022 par la volonté des élus de la commune de répondre aux multiples sollicitations des habitants de ces hameaux. Il est porteur de plusieurs enjeux :

- Améliorer la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux sur l'ensemble de la traversée d'agglomération ;
- Sécuriser les arrêts de transport scolaire ;
- Sécuriser le cheminement des piétons dans le cœur de hameau ;
- Réduire la vitesse des véhicules qui traversent l'agglomération ;
- Embellir et marquer les entrées et les sorties d'agglomération ;

Après plusieurs réunions de travail avec le maître d'œuvre, une version définitive du projet a été arrêté. Ce projet sera découpé en deux tranches de travaux, l'une réalisée en 2024 et l'autre réalisée en 2025. Le coût estimatif du projet s'élève à 160 920 € TTC et se décompose de la manière suivante :

- Tranche N° 1 – Année 2024 : 106 320 € TTC
- Tranche N° 2 – Année 2025 : 54 600 € TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre du FODAC et des amendes de police et de solliciter un fonds de concours auprès de la CCAPV pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le plan de financement de la première tranche de cette opération qui s'établit de la manière suivante :

<b>Plan de financement du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux – Tranche N° 1</b>	
Sécurisation de la traversée du hameau de Peyroules	40 510, 00 €
Sécurisation de la traversée du hameau de La Foux	37 085, 00 €
<b>Montant HT de l'opération</b>	<b>77 600, 00 €</b>
T.V.A.	15 520, 00 €
Subvention du Conseil Départemental 04 au titre du FODAC 2024 (13,92 %)	10 800, 00 €
Subvention du Conseil Départemental 04 au titre des amendes de police 2024 (36,75 %)	28 520, 00 €
Fonds de concours de la CCAPV ( 19, 33 %)	15 000, 00 €
<b>Autofinancement total de la Commune (30%)</b>	<b>23 280, 00 €</b>
<b>Montant TTC de l'opération</b>	<b>93 120, 00 €</b>

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve le plan de financement de la première tranche de l'opération de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux tel que présenté par Monsieur le Maire,**
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2024 pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux pour un montant de **10 800, 00 €**,
- **Sollicite** au titre du FODAC 2024 une subvention auprès du Conseil Départemental 04 à hauteur de 13, 92 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux pour un montant de **28 520, 00 €**,
- **Sollicite** au titre des amendes de police une subvention auprès du Conseil Départemental 04 à hauteur de 36, 75 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Décide** de demander un fonds de concours auprès de la CCAPV pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux pour un montant de **15 000, 00 €**,
- **Sollicite** un fonds de concours auprès de la CCAPV à hauteur de 19, 33 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Montant H.T avec imprévus	77 600. 00 €
Subvention du CD04 FODAC 13,92 %	10 800. 00 €
Subvention du CD04 amendes de police 36, 75 %	28 520. 00 €
Fonds de concours de la CCAPV 19,33 %	15 000. 00 €
Autofinancement 30 %	23 280. 00 €
Montant T.T.C	93 120. 00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

### 11. Délibération N° 3 : Attribution d'un logement communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement situé au-dessus de la Mairie est vacant depuis le 15 Juin et qu'il a reçu la candidature de Mr Yassine TALBI pour la location de cet appartement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la demande de location de Monsieur Yassine TALBI.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide d'attribuer la location de l'appartement situé au-dessus de la Mairie à Monsieur Yassine TALBI,
- Décide de fixer le montant du loyer mensuel sans les charges à 350 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

## **12. Point d'information sur le projet de création d'un atelier relais**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur le projet de création d'un atelier relais par la CCAPV.

## **13. Organisation du bureau de vote pour les élections législatives**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 30 juin et 07 juillet prochains auront lieu les élections législatives suite à la dissolution de l'assemblée nationale et qu'il convient de désigner les membres du bureau de vote et d'en organiser sa tenue pour le scrutin de ces élections.

Monsieur le Maire propose de constituer le bureau de vote pour les deux tours des élections législatives de la manière suivante :

- Président du bureau de vote : Monsieur Frédéric CLUET
- Vice-président du bureau de vote : Monsieur Roger FUNEL
- Assesseurs du bureau de vote : Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE et Monsieur Claude GUERIN
- Secrétaire du bureau de vote : Madame Céline CLUET

Monsieur le Maire propose d'organiser la tenue du bureau de vote pour le 1<sup>er</sup> tour du scrutin de cette élection de la manière suivante :

- 08h00 – 10h00 : Frédéric CLUET, Claude GUERIN, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, Claude GUERIN
- 10h00 – 12h00 : Frédéric CLUET, Gérard BOUIX, André GALFRE
- 12h00 – 14h00 : Lise HAULBERT, Cécile FRIGENZA, Roger FUNEL
- 14h00 – 16h00 : Roger FUNEL, Gérard BOUIX, Eric DUMEZ
- 16h00 – 18h00 : Frédéric CLUET, Claude GUERIN, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Monsieur le Maire propose d'organiser la tenue du bureau de vote pour le 2<sup>ème</sup> tour du scrutin de cette élection de la manière suivante :

- 08h00 – 10h00 : Frédéric CLUET, Claude GUERIN, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, Claude GUERIN
- 10h00 – 12h00 : Frédéric CLUET, Gérard BOUIX, André GALFRE
- 12h00 – 14h00 : Lise HAULBERT, Cécile FRIGENZA, Roger FUNEL
- 14h00 – 16h00 : Roger FUNEL, Gérard BOUIX, Dominique DECLERCQ
- 16h00 – 18h00 : Frédéric CLUET, Claude GUERIN, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la composition du bureau de vote pour les deux tours du scrutin de l'élection législative telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Valide l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les deux tours du scrutin de l'élection** législative telle que présentée par Monsieur le Maire,

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

#### 14. Délibération N° 4 : Recensement 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de PEYROULES doit procéder au recensement de la population en janvier 2025. Pour cela il est nécessaire de nommer un agent recenseur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame Céline CLUET comme agent recenseur de la commune pour réaliser le recensement de la population en 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de nommer Madame CLUET Céline, agent recenseur pour le recensement 2025 de la population de PEYROULES,
- **Décide d'accorder** à l'agent recenseur une indemnité qui sera calculée suivant les barèmes définis par l'INSEE,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

## 15. Questions Diverses

### 15.1. Point de situation sur les travaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les travaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

### 15.2. 3<sup>ème</sup> rencontres citoyennes à Peyroules

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les 3<sup>èmes</sup> rencontres citoyennes seront organisées le vendredi 12 juillet 2024 à partir de 18h00 à la Salle Polyvalente. Cette réunion sera suivie d'un repas tiré du sac.

### 15.3. Organisation des réunions de hameaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les réunions de hameaux seront organisées le samedi 10 août 2024 à partir de 14h00 à la Salle Polyvalente.

### 15.4. Restitution de l'étude du hameau de Ville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la restitution de l'étude patrimoniale sur le hameau de Ville aura lieu le lundi 22 juillet 2024 à 16h45. Cette restitution sera précédée d'une visite commentée par Monsieur Xavier BOUTIN sur le site de Ville. Cette visite débutera à 14h00.

### 15.5. Terrain multi-activités

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la consultation publique des entreprises pour la construction d'un terrain multi-activités sur le hameau de Peyroules est terminée. L'analyse des offres reçues est en cours.

## 16. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 21 Juin 2024.

La séance levée : 23h00

F. CLUET  
MAIRE DE PEYROULES

V. SEBASTIANI-MAYAFFRE  
La secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Vanessa Sebastiani-Mayaffre, the secretary of the meeting.